

« Je souhaite que le travail de la

A l'occasion des prochaines élections municipales, le conseil communautaire de la Porte Océane du Limousin (POL) va être renouvelé. Un conseil dont Joël Ratier, actuel président, ne fera plus partie puisqu'il prend sa retraite.

Projets aboutis, chantiers à poursuivre, orientations à donner...

Arrivé à la fin de son mandat, celui qui a vu de près la naissance de la nouvelle structure livre son regard sur le chemin parcouru et les grandes échéances à venir.

Avec Vous : La communauté de communes Porte Océane du Limousin est née en janvier 2016. Quel bilan dressez-vous de ces quatre années à sa tête ?

Joël Ratier : La naissance de la POL est l'aboutissement d'une volonté partagée par les anciennes communautés de communes Vienne-Glane et du Pays de la Météorite, et c'est une grande satisfaction. Nous avons précédé la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en nous regroupant, évitant ainsi que l'Etat nous impose des regroupements que nous n'aurions pas souhaités. De fait, le territoire de la POL est un véritable bassin de vie, ce qui permet d'agir efficacement. Nous avons fait avancer de nombreux dossiers importants. La maison de santé à Rochechouart, la base de loisirs à Saint-Victorien, la cité du cuir et la zone de Boisse à Saint-Junien sont autant de projets que les communes seules n'auraient pas pu mettre en place. Plus globalement, citons l'Agenda 21 qui répond concrètement aux enjeux écologiques de l'époque, ou encore le schéma de cohérence territoriale (SCOT) signé avec les communautés de communes Ouest-Limousin et Charente limousine qui se veut une solution aux problèmes de la ruralité par-delà les limites administratives classiques. Je dresse un bilan positif malgré les difficultés imposées par la baisse des dotations de l'Etat qui représente depuis 2012 et chaque année 3,7 millions d'euros pour le territoire et les communes, c'est considérable. Malheureusement, ce désengagement de l'Etat a eu une répercussion sur la fiscalité locale, nous en avons conscience. La fusion a également contraint à des harmonisations comme pour la redevance des ordures ménagères, mais c'est inévitable. On ne peut pas avoir les avantages de la fusion, sans les contreparties.



AV : A court terme, quels sont les grands chantiers de la POL ?

JR : Je crois qu'il faut avant tout poursuivre le travail accompli. Je prends l'exemple de la cité du cuir à Saint-Junien, dont l'espace muséal a été retardé, pour la bonne cause avec l'arrivée d'Hermès, créant 140 emplois. Il faut maintenant finir le travail. Il faut continuer les engagements de l'Agenda 21, approfondir le SCOT, encourager toujours plus les entreprises à s'installer. Puis il y a des dossiers dont il faudra rapidement se saisir. Je pense au transfert de la compétence eau et assainissement en régie directe qui nécessitera beaucoup d'implication. Ce sera une tâche lourde, avec beaucoup d'investissement, mais je ne doute pas que nous ayons les atouts pour y réussir et offrir au territoire un service au moins aussi bien que celui qui précédait. Il faudra faire les bons choix. Un autre dossier majeur sera bien sûr celui du train Limoges-Angoulême. Nous luttons depuis le début pour demander à l'Etat les investissements nécessaires pour conserver cette ligne, il ne faut rien lâcher et rester solidaires.

AV : Et à long terme, comment doit être pensée cette communauté de communes ?

JR : La POL doit toujours être au service du territoire en soutien des communes, être une solution pour les grands projets. La com-

munauté de communes doit exister dans le respect des communes, c'est notre ADN. Par ailleurs, et comme nous l'avons fait pour la question des ordures ménagères, il faut continuer d'intégrer les citoyens aux décisions, être transparent. C'est une demande populaire, et il faut aller au-delà des slogans et faire vivre les discours. Il en va de la crédibilité de notre intercommunalité.

AV : Après quatre années d'existence, quelles sont les forces et les faiblesses de la POL ?

JR : La grande force de notre communauté de communes, c'est son haut niveau d'équipements au service de la population. Une offre culturelle riche et accessible avec la Mégisserie, le Ciné-Bourse, l'école de musique. Il y a aussi des installations de loisirs comme le complexe d'Oradour-sur-Glane ou le centre aqua-récréatif qui est un atout important. Et la POL s'engage pour permettre à tous d'y accéder en prenant en charge les séances des écoles. Cela peut sembler anodin, mais c'est le résultat de vrais choix politiques

pour équiper le territoire. Nous avons également la chance d'avoir un tissu industriel dense, hérité de longue date mais qui se maintient et se développe. Regardez Hermès ou la zone de Boisse ! Quant aux faiblesses, il faut reconnaître que le contexte budgétaire imposé par l'Etat en est une. La suppression de la taxe professionnelle par Nicolas Sarkozy puis la baisse des dotations de l'Etat les gouvernements successifs ont considéra-

“ Un bilan positif malgré les difficultés ”

“ Il faut continuer d'intégrer les citoyens aux décisions ”

POL soit reconnu à sa juste valeur »

blement changé la donne. Nous avons eu le courage de commander un audit et essayé durant ces quatre années de cibler nos investissements en conservant certains points qui nous tenaient à cœur, comme les subventions à la culture.

AV : A plus grande échelle, quel regard portez-vous sur l'essor des intercommunalités en France ? Est-ce positif pour les citoyens ?

JR : Les deux communautés de communes préexistantes à la POL ont été créées en 2001, ce qui laisse suffisamment de recul pour dire que oui, les intercommunalités sont utiles. Cet échelon administratif permet la réalisation de grands projets que les communes ne pourraient pas tenir toutes seules. Néanmoins, les intercommunalités ne peuvent être utiles qu'en étant transparentes et en respectant les communes qui les com-

posent. C'est une condition sine qua non. La POL a fonctionné parce qu'elle est le fruit d'une coopération libre et non d'un regroupement imposé. Alors que la loi NOTRe a décidé de manière autoritaire de regrouper des communautés de communes. Résultat : des organisations qui ne correspondent pas à de vrais territoires déjà connectés entre eux. L'objectif est de vider les communes de leurs moyens et c'est une grave erreur. D'autant plus qu'en cette période de crise de la démocratie, rajouter un échelon duquel les citoyens se sentent éloignés n'est pas judicieux. Nous avons essayé de pallier ces erreurs en concertant et en écoutant les administrés, mais il faut poursuivre. Les intercommunalités peuvent être de formidables laboratoires de la démocratie participative, j'en suis convaincu.

“ Cet échelon administratif permet la réalisation de grands projets que les communes ne pourraient pas tenir toutes seules. ”

AV : Ce mandat de président prenant fin, quel restera votre souvenir le plus marquant ?

JR : Il y en a plein évidemment. Pour ce mandat, et même si cela peut apparaître très administratifs, sur le fond, le nouveau pacte de solidarité avec les communes signé en septembre 2019 marque une étape décisive, en élargissant de manière pérenne une solidarité intercommunale avec toutes les communes de la POL. Je retiens aussi la victoire des territoires pour permettre aux habitants d'accéder à la fibre : la POL a été la première par

son engagement et sa détermination à choisir une option qui concilie économie et efficacité. Nous avons été rejoints par nos collègues dans ce choix-là qui permettra à tous les haut-viennois de bénéficier de la fibre tout en économisant pour notre seule intercommunalité plus de 4 millions d'euros. Mais si je regarde un peu plus loin, je garde en mémoire avec beaucoup d'émotion les créations de La Mégisserie et du Centre Aqua-récréatif, des équipements populaires qui donnent du sens à l'action publique intercommunale.

AV : Pour finir, que souhaitez-vous à la POL ?

JR : Je souhaite qu'elle soit reconnue par les équipes municipales et les habitants comme un outil au service du territoire, qui travaille chaque jour à la mise en œuvre des compétences qui lui ont été transférées. Je lui souhaite un plein succès.



- AVEC VOUS -
JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE LA POL

Directeur de la publication : Joël Ratier

Comité de rédaction : J. Ratier, J.M. Rougier, P. Allard, P. Lacroix, J. Duchambon, J.R. Granet, A. Dardilhac, R. Vouzellaud, J.L. Allard, M. Nebout-Lacourarie, J. Bertrand, J. Rejasse, L. Soury, P. Chaleix, C. Ballay

Crédits photos : Service communication POL (Lionel Mansion), Yann Slama, Philippe Boulesteix, Marie Potel, La Mégisserie, Agence Yocto, SELI

Conception maquette : Karbone14

Mise en page : Studio Saperli

Imprimerie : Rivet PE - Limoges

Dépot légal - 1^{er} trimestre 2020
Tous droits de reproduction, même partiels, sont interdits, sans l'accord préalable de la rédaction.

N° ISSN 1761-6093

Contact : 1, Avenue Voltaire - BP 58
87200 Saint-Junien
communication@pol-cdc.fr

4 ans au service du territoire, des

AGENDA 21 INTERCOMMUNAL

Lier urgence environnementale et demande démocratique



La crise environnementale est désormais visible de tous et agir devient une nécessité. La POL s'est engagée dès sa naissance en 2016 sur cet enjeu majeur, en prônant l'action concrète et l'action de tous. « Faire sa part » a été le mot d'ordre de l'agenda 21 : après une large consultation ouverte à toute la population du territoire et près de 1000 retours, des ateliers participatifs ont rassemblé plusieurs centaines de personnes au début de l'année 2018. Ces ateliers citoyens ont permis de faire émerger 46 actions : mettre en place un point d'info-énergie à la POL ; réaliser un forum de l'éco-construction ; créer un annuaire des associations du territoire ; création d'un annuaire des producteurs locaux... toutes ces actions sont placées sous la vigilance d'un comité des citoyens volontaires.

AGENDA 21
Porte Océane du Limousin
Faire notre part

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

La ruralité s'organise pour porter le développement

Charente @ Limousin
COOPÉRATIVE DES TERRITOIRES

Parce que les frontières administratives n'ont plus le même sens aujourd'hui et parce qu'en revanche, notre ruralité porte un modèle à défendre, 3 intercommunalités voisines, rurales et partageant les mêmes enjeux ont décidé de s'allier, en créant une coopérative des territoires : Charente E Limousin. Et Dans le « E » central, il faut lire le « et » occitan, qui rassemble ce bassin de vie depuis des siècles. Les élus de Ouest-Limousin, Charente-Limousine et Porte Océane du Limousin ont considéré avec évidence que les 3 intercommunalités partageaient les mêmes enjeux de transport, de services de proximité, de développement économique et touristique, de logement et de revitalisation des centre-bourgs. Leurs atouts sont les mêmes en matière d'industrie et de filières d'excellence, de patrimoine vert et historique. Ensemble, « on pèsera et défendra un modèle de développement pour notre ruralité », tel est l'esprit de cette association des territoires.

LA ZONE DE BOISSE À SAINT-JUNIEN

Développement économique et développement durable



La zone de Boisse est un projet intercommunal qui visait à répondre à 3 enjeux fondamentaux pour l'attractivité éco-

nomique : être directement accessible par une voie rapide ; s'intégrer dans un environnement préservé ; se positionner au sein d'un tissu d'activités et d'entreprises. La zone de Boisse, finalisée depuis juin 2019, remplit tous ces objectifs. Elle offre désormais 23 hectares pour l'emploi et le développement économique du territoire, avec les 1^{res} activités qui s'installent.

LA BATAILLE DU RAIL

Notre ruralité fédère de Limoges à Angoulême pour sauver la ligne



Les élus de la POL, de Charente-Limousine et de Ouest-Limousin l'avaient pressenti : notre ligne Limoges-Angoulême était menacée. En Octobre 2017, ils rassemblaient toutes les intercommunalités de Limoges à Angoulême, pour porter l'engagement des territoires à défendre une ligne dont la qualité de service se détériorait chaque jour. En Mars 2018, la ligne fermait à partir de Saillat-Chassenon jusqu'à Angoulême. Les élus ont mené de multiples mobilisations. Après deux ans de bataille, une rencontre avec la Ministre, une étude obtenue pour connaître les conditions de modernisation de la ligne, et l'engagement de la Région pour un financement, c'est vers l'Etat que les élus se sont tournés en décembre dernier à Chabonais pour réclamer le tour de table promis.

LA BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE À SAINT-VICTURNIEN

Autour de la Vienne, atout touristique et droit aux loisirs



En octobre dernier, sur le site du Normandie à Saint-Victurnien, les canoës, les kayaks, les paddles, et tous les bénévoles du CKC montraient tout le potentiel du site qui va accueillir la future base de loisirs de la Communauté de Communes. De Limoges, en passant par Aix-sur-Vienne, jusqu'à Chabonais et Confolens, la Vienne offre à nos territoires un moyen exceptionnel de découvrir le patrimoine vert qui fait notre richesse. Lors de la pose de la première pierre, la volonté de faire de cette future base de loisirs un point d'étape majeur dans la stratégie touristique était partagée par les élus locaux et le département de la Haute-Vienne. Quant à la Région Nouvelle-Aquitaine, elle indiquait son ferme soutien à ce projet. Mais la base de loisirs sera aussi un équipement au service des habitants : dans la phase 2 du projet, s'ajouteront à la pratique du canoë, des sentiers de randonnées, de l'acro-branche, une aire de tir à l'arc.

LA MÉTÉORITE À ROCHECHOUART

Un patrimoine universel sous nos pieds valorisé



Avec les fouilles engagées par la POL, soutenues par l'Etat, durant l'année 2017, la météorite qui s'est abattue entre Rochechouart et Chassenon, il y a quelques 200 millions d'années est un phénomène scientifique désormais bien mieux connu. Ces fouilles ont aussi été l'occasion d'un éclairage médiatique majeur avec des reportages dans les plus grands médias français. Elles ont permis de mettre en lumière tout le travail mené par l'association Pierre de Lune, relayé par la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème, et complété aujourd'hui par le Centre International Pour la Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart (le CIRIR), association cofinancée par la POL et depuis l'année dernière aussi par Charente-Limousine. Afin de poursuivre l'exploitation des données scientifiques et permettre le rayonnement de ce patrimoine mondial, la POL s'est engagée dans la création d'un espace qui permet d'accueillir des chercheurs du monde entier.

Communes et des habitants

DES GEIQ POUR LE PAPIER-CARTON ET LES SERVICES À LA PERSONNE

De nouveaux outils et de nouveaux partenariats pour l'emploi



Depuis 2016, une nouvelle stratégie a été développée dans un partenariat fort avec l'Etat : agir sur les ressources humaines des entreprises. C'est ainsi que les filières cuir, papier-carton, transport, services à la personne, bois, particulièrement présentes sur notre territoire ont été l'objet de préconisations précises. Pour la filière papier-carton, est né le 1^{er} GEIQ de France (groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification) spécifiquement dédiée à cette filière qui embauche 1 800 personnes sur notre territoire.

De même, la POL, Ouest-Limousin et Charente-Limousine ont plébiscité la création d'un GEIQ pour les services à la personne. Pour le demandeur d'emploi, c'est le moyen d'apprendre un métier ; pour l'employeur, c'est une sécurité dans la recherche d'un salarié bien formé et adapté à son entreprise.

INTERNET

De la montée en débit à la fibre pour tous



L'accès à internet a été un des chantiers majeurs de la POL. De 2016 à 2018, il s'est agi d'améliorer la situation de 2500 foyers, sur 10 communes. En 2018, la POL saisi l'opportunité de voir tous les foyers du territoire être fibrés. En privilégiant une solution mixte DORSAL-ORANGE, le fibrage reviendra à 1 million d'euros contre plus de 5,2 si avait été choisie la seule solution DORSAL. Le calendrier des travaux sera annoncé en 2020.

LA MAISON DE SANTÉ À ROCHECHOUART

Le droit à la santé partout sur le territoire



C'était un projet attendu légitimement de

la population de tout le sud du territoire de la Porte Océane du Limousin. Pour se faire, la POL s'est appuyée sur un opérateur solide, la SELI. Les travaux sont désormais engagés à proximité immédiate du centre-ville. Le bâtiment qui veut aussi contribuer à la valorisation de la commune permettra d'accueillir, d'ici la fin de l'année 2020, 3 médecins, 4 infirmières libérales, 1 kinésithérapeute, 1 podologue, 2 ostéopathes.

ORDURES MÉNAGÈRES

Un changement majeur qui né de l'échange avec les habitants



Sur le ramassage des ordures ménagères, son coût, les enjeux environnementaux qui vont avec, il y a la méthode habituelle : imposer aux habitants des choix et leur demander de faire avec. C'est autrement que les élus de la POL et son Président en tête ont décidé d'agir : c'est en allant demander aux habitants leur avis. Ce sont ainsi 6 réunions publiques qui ont eu lieu dans 6 communes de la POL. Plus de 700 personnes sont venues échanger et débattre pour l'amélioration du ramassage, en intégrant les enjeux du développement durable. Les attentes ont été prises en compte. Parmi elles, la modification des tournées, la redevance incitative, la multiplication des éco-points ou encore l'instauration du sac rouge transparent. L'installation des nouveaux éco-points est en cours. Et depuis la mise en place des sacs rouges en septembre 2019, une baisse de 20 % du tonnage des Ordures ménagères a été constatée. L'engagement pour le développement durable est bien une affaire de démocratie.

LA CITÉ DU CUIR À SAINT-JUNIEN

La valorisation de la filière au service du développement économique



En février 2017, le Préfet de Haute-Vienne, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et le Président du Département découvraient le site de la Cité du Cuir. Alain Rousset marquait son intérêt pour ce projet intercommunal parce qu'il représentait une figure de proue de la stratégie régionale de valorisation de la filière du cuir, au service du développement économique. C'est la même stratégie qui a conduit ce projet à évoluer. En effet, Hermès déjà implanté sur le site avec un bâtiment accueillant près de 120 salariés, annonçait en juin 2019 sa volonté de créer à minima une centaine d'emplois supplémentaire. Cette annonce marque déjà la réussite de la Cité du Cuir. Cette nouvelle a tout de même conduit à un changement : Hermès s'installera dans le bâtiment initialement prévu pour la Cité et la Cité ira dans le bâtiment actuellement occupé par Hermès.

LE DROIT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

Des priorités dans l'ADN de la POL

129 127 nageurs au Centre Aqua-récréatif, offrant notamment aux écoles primaires du territoire la possibilité de se rendre gratuitement à l'équipement le plus fréquenté de la POL ;



plus de 3000 heures de pratiques sportives dans le gymnase intercommunal à Oradour/Clane ;

près de 500 élèves accueillis à l'École de Musique Intercommunale, permettant aux jeunes de pratiquer 17 disciplines, pour moins de 10 €/mois instrument compris, sur 3 sites ; plus de 23 000 personnes à la Mégisserie et plus de 41 000 au ciné-bourse.

L'AUDIT FINANCIER DE LA POL

Un outil de transparence et d'action face à la rigueur



En suivant les préconisations de l'audit, externalisation et optimisation des financements ont permis à la maison de santé et à la base de loisirs de voir le jour. En effet, notre modèle de développement était fondé sur un cercle vertueux : l'investissement public permettait le développement économique qui assurait de nouveaux investissements publics. Mais avec la rigueur imposée par l'Etat, la POL et les communes perdent chaque année 3,7 millions d'euros. Conscient des difficultés, Joël Ratier a proposé un audit afin de construire une nouvelle stratégie d'intervention pour la POL. Ce travail a été fait

pendant 2 ans et a été présenté aux élus, à la population et aux agents. Un nouveau pacte de solidarité a été mis en place, qui permet à toutes les communes de mieux bénéficier de la solidarité intercommunale ; des efforts importants ont été faits pour optimiser les financements, redimensionner les projets ou encore pour contenir les frais de fonctionnement. La POL est désormais sur de bons rails. Et c'est en connaissance de cause que les prochaines équipes pourront agir.

Eau potable et assainissement : une nouvelle compétence de la POL

Le 1^{er} janvier 2020 a marqué le début du transfert de la compétence des communes de la gestion de l'eau et de son assainissement à la Porte Océane du Limousin. Un transfert nécessaire et important pour maintenir un haut niveau de services aux usagers.

Prévu par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), le transfert de la compétence eau et assainissement intervient après la création de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) en 2018. Tout cela a pour but d'optimiser la gestion de l'eau en appréhendant la ressource de manière globale et en regroupant les moyens des communes. En effet, la gestion des réseaux coûte cher et les investissements peuvent s'avérer colossaux pour une commune seule. L'idée est donc de rassembler les forces pour prendre en main ce dossier majeur. « Le législateur impose ce regroupement pour plusieurs raisons valables et notamment environnementales. La question de l'eau est devenue primordiale, tant au niveau de l'économie de la ressource que de la réduction des pollutions qu'elle peut engendrer » reconnaît Michel Burguet, directeur des services techniques (DST) de la POL.

Une gestion en régie directe

Le choix a été fait par les élus d'une gestion en régie directe, « un choix politique fort qui a pour but d'offrir aux usagers le meilleur service possible sans avoir à régler de comptes auprès d'intérêts privés », selon le président Joël Ratier. Concrètement, pour la compétence eau potable, le système de régie présent à Javerdat, Rochechouart, Saillat-sur-Vienne et Saint-Junien est maintenu, et pour les autres communes qui font appel à des partenaires privés, elles seront dorénavant représentées par la POL auprès des syndicats de distribution. En ce qui concerne l'assainissement, l'exploitation en régie, déjà très présente, sera étendue à toutes les communes. « L'enjeu de ce transfert est également d'améliorer nos connaissances d'exploitation et de maîtrise d'ouvrage. Nous n'avons pas une connaissance parfaite des réseaux à l'in-



tant T, et le transfert est l'occasion de mettre à plat un état des lieux précis », explique Michel Burguet. Pour ce faire, la communauté de communes a fait appel au cabinet Altéreo pour la réalisation d'une étude complète.

Des investissements nécessaires

Il en ressort la nécessité de réaliser des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à plus ou moins courts termes pour gagner en efficacité. « C'est normal, assure le DST. Si vous avez 100km de réseaux, et que vous n'en renouvelez qu'un par an, il faut espérer que le reste tienne 100 ans. C'est impossible, il faut donc faire des travaux. De plus, la question de l'entretien d'un réseau d'eau et d'assainissement n'est pas la même que pour la voirie par exemple. Sur les routes, on constate facilement l'état de la chaussée. Tandis que pour l'eau, tout se passe sous terre, et tant que l'eau vient et repart de la maison, on n'a pas tendance à s'inquiéter, alors que les problèmes peuvent déjà pointer. Il faut

toujours anticiper et renouveler le réseau », précise-t-il.

Les réseaux de la POL souffrent de performances hétérogènes, il faudra donc prioriser les moyens sur ceux qui sont les moins efficaces une fois tous les schémas directeurs (analyse précise pour chaque commune) reçus. A ce jour, seule Rochechouart dispose d'un schéma récent et crédible. Pour les autres communes, il faut attendre la seconde partie de l'étude. Néanmoins, le cabinet a livré une estimation des investissements à hauteur de trois millions d'euros par an, pendant trois années.

Des besoins supérieurs à la capacité d'investissement actuelle de la POL, il s'agira alors pour le prochain conseil communautaire de prendre les décisions concrètes de la mise en œuvre de ces travaux. Quant

à l'harmonisation des redevances, la loi n'impose pas de délai daté, celle-ci devrait intervenir d'ici quatre ou cinq ans. En outre, aucune évolution tarifaire n'est prévue en 2020.

“ Si vous avez 100 km de réseaux, et que vous n'en renouvelez qu'un par an, il faut espérer que le reste tienne 100 ans. C'est impossible, il faut donc faire des travaux. ”

Que fait la POL ?

Découvrez le bilan d'activité de la communauté de communes

La Porte Océane du Limousin réalise chaque année à destination des élus des conseils municipaux un bilan d'activité qui retrace toute l'action intercommunale. Ce bilan a par nature toujours un an de décalage avec l'année en cours.

Aussi vous pourrez retrouver sur le site de la POL

www.porteoceane-dulimousin.fr

celui de l'année 2018. Vous y découvrirez tout ce que fait votre intercommunalité pour le territoire, les communes et les habitants.

Et n'hésitez pas à poser vos questions à contact@pol-cdc.fr.

La nouvelle collecte des ordures ménagères déjà efficace

Depuis le 1^{er} juillet 2019, les sacs rouges sont obligatoires pour la collecte des ordures ménagères non recyclables. Un changement qui porte déjà ses fruits avec une baisse de 14% du tonnage sur l'année. Une réussite obtenue grâce au sérieux des usagers. Merci !

C'est un changement qui avait pu inquiéter certains administrés. C'est pourquoi la communauté de communes avait

organisé une série de réunions publiques pour recueillir la parole des citoyens et

discuter de son projet. De ces débats animés mais toujours sereins était ressortie, au-delà des inquiétudes sur les dispositions pratiques de la collecte, une envie commune d'agir pour l'environnement en réduisant la quantité de déchets non recyclés. Puis les change-

“ Nous avons déjà installé plusieurs nouveaux éco-points ”

ments se sont mis en place, avec notamment l'obligation d'utiliser des sacs rouges transparents pour les ordures ménagères résiduelles. La pédagogie a été de rigueur, et ceux qui n'étaient pas en conformité en utilisant des sacs noirs ont été simplement avertis. Mais de manière générale, « les usagers ont joué le jeu » confie Sébastien Gervais, directeur adjoint Environnement des services techniques de la Porte Océane du Limousin (POL). Et les résultats sont là. Ce n'est certes pas une surprise puisque l'efficacité des sacs transparents avait déjà été prouvée, mais c'est une réelle satisfaction pour les services de la communauté de communes. « Avec la baisse du tonnage collecté en 2019, nous réalisons une diminution record. Depuis 10 ans, les évolutions oscillaient entre +2% et -5% ».

Mieux recycler

L'enjeu de cette réduction des déchets résiduels est double. Elle permet d'abord d'augmenter le poids du recyclage. En effet, les sacs rouges sont directement envoyés à l'incinérateur, et la valorisation se limite donc à la production énergétique qu'ils permettent. « Il est vraiment dommage de trouver des bouteilles en verre dans les sacs par exemple, alors que le verre est recyclable à l'infini », regrette le responsable.

L'autre avantage est bien sûr financier. Avec la hausse constante de la quantité de déchets produits, et celle des taxes de l'Etat, la redevance est difficile à contenir. Ces efforts pour recycler davantage permettent donc de limiter son inflation. « Il faut avoir en tête les prix, explique Sébastien Gervais. 1 tonne de déchets résiduels coûte 292€ à la collectivité, contre 119€ pour des déchets recyclés ». Mais le succès rapide des sacs rouges

“ Les usagers ont joué le jeu ”

a eu pour conséquence une saturation des éco-points, preuve que les usagers ont bien

revu leurs habitudes de recyclage. « Nous avons déjà installé plusieurs nouveaux éco-points comme à Belle-

vue de Glane ou Fayolas à Saint-Junien, plus proches des habitations pour aider les personnes qui n'auraient pas forcément de véhicule. Une quinzaine d'autres devraient arriver en 2020 et les fréquences de ramassage vont aussi augmenter ». Néanmoins, le directeur adjoint regrette certaines incivilités. « Les dépôts sauvages de déchets au pied des éco-points ne sont pas acceptables. Cela nécessite l'intervention d'agents et coûte cher ».

Par ailleurs, le centre de tri de Beaune-les-Mines, destination des déchets de la communauté de communes, sera équipé dans le courant de l'année pour recycler tous les plastiques, et non plus seulement les bou-

“ et les fréquences de ramassage vont aussi augmenter ”

teilles. Pots de yaourts, films et emballages plastiques pourront ainsi quitter les sacs rouges pour rejoindre les bacs jaunes.

La tarification incitative à venir

Le second volet de ces changements concernant les ordures ménagères, à savoir la tarification incitative, interviendra à partir de 2021. Réclamé par les usagers lors des concertations publiques, ce nouveau mode de calcul des redevances aura pour principe de faire payer les usagers en fonction du poids de leurs déchets, toujours dans le but de réduire le tonnage total de la POL. Au début de l'année

prochaine, les services de la communauté de communes distribueront des bacs individuels à chaque foyer et à la mise en service,

le nombre de collectes devrait être réduit. Cette mise en service interviendra au plus tard au 1^{er} janvier 2022, conformément à la décision du conseil communautaire.

“ La tarification incitative interviendra à partir de 2021 ”



Feux verts pour les composteurs

Astuce désormais bien connue des particuliers pour réduire sa quantité de déchets, le compostage a fait de nouveaux adeptes au sein de la POL en 2019. 300 composteurs ont été offerts aux usagers qui en ont fait la demande, et 155 ont été vendus l'an passé. Au total, ce sont cinq fois plus de nouveaux composteurs qu'en 2018 qui ont été mis en circulation. Si le gain en termes de déchets est difficile à estimer puisqu'il dépend de la composition et des habitudes de chaque foyer, il est inévitable et demeure précieux. Pour rappel, les composteurs permettent de valoriser les déchets organiques (pelures de légumes, coquilles d'œufs, marc de café, etc) pour en faire un engrais bio et efficace pour le jardin.



Les services de voirie prêts à affronter la neige

Bien que les épisodes de neige soient rares sur notre territoire, les services techniques de la communauté de communes se tiennent prêts à intervenir en cas d'épisodes neigeux ou particulièrement froids (risque de verglas). Jean-Marc Lescure, directeur adjoint Voirie et Espace public, nous explique le dispositif de viabilité hivernale.

Avec Vous : Tout d'abord, qu'est-ce que la viabilité hivernale ?

Jean-Marc Lescure : La viabilité hivernale correspond à ce qui est mis en place pour pallier les épisodes neigeux ou de verglas important durant les saisons qui peuvent potentiellement en être touchées. L'exploitation de la route l'hiver est particulière et nécessite des moyens adaptés à cette saison. La viabilité hivernale permet donc de s'organiser en amont pour anticiper et réagir aux aléas climatiques.

Quels sont les objectifs principaux ?

J-M L : Il faut essayer de limiter l'impact de la météo sur la vie quotidienne des usagers. En cas d'épisode neigeux par exemple, l'objectif est d'assurer la sécurité des usagers et de libérer rapidement les accès aux points stratégiques comme l'hôpital, les bâtiments administratifs, les écoles, puis les zones industrielles et commerciales. Notre plan d'action prévoit des niveaux d'importance attribués à chaque axe routier. Le niveau détermine

ensuite l'urgence du déblocage. Rien n'est pour autant figé, ces classements peuvent évoluer au cas par cas, en fonction de besoin particulier.

Concrètement, qu'est-ce qui se passe lors d'un épisode neigeux ?

J-M L : L'essentiel du travail doit être fait en amont de l'épisode. Il faut l'anticiper et le détecter au plus vite. Pour ce faire, nous avons des patrouilleurs qui sont le directeur des services techniques, Michel Burguet, et ses directeurs adjoints. C'est à nous de décider s'il faut intervenir. A la POL, nous n'avons pas de système d'astreintes généralisé comme ce peut être le cas au département par exemple. Cela permet de réaliser d'importantes économies, car les astreintes ont un coût, mais imposent dans le même temps d'être très organisées en cas de besoin. Puisqu'il n'y a pas d'astreintes,

il faut, au moment où l'intervention est décidée, pouvoir faire venir suffisamment d'agents pour couvrir les besoins. Pour réussir, nous avons toujours compté sur le sens du service public de nos agents et nous n'avons jamais eu de problème. Nous sommes en droit de les réquisitionner mais cela n'a jamais été nécessaire, tout se fait sur le volontariat. C'est important de le préciser.

Ensuite, nous avons des circuits préétablis que nous suivons en fonction des besoins. La communauté de communes agit en soutien des communes. La viabilité hivernale est d'abord de leur ressort, et la POL se place en renfort pour combler les besoins. Nous sommes informés des plans d'action de



chaque commune et nous agissons en conséquence. L'objectif étant de libérer d'abord les axes principaux, puis les axes secondaires, le tout dans les meilleurs délais.

Y a-t-il des actions de prévention possibles ?

J-M L : Le bon entretien des routes est d'abord primordial pour limiter les incidents. Nous pouvons effectuer des saignées pour faciliter l'évacuation de l'eau, le curage des fossés est également une solution. Enfin l'élagage des arbres à proximité des routes permet aussi de réduire les chances de gel sur la

" Nous avons toujours compté sur le sens du service public de nos agents et nous n'avons jamais eu de problème "

chaussée. Mais face à la neige, il faut rester très humble. Les épisodes peuvent être de natures variées et la nature n'est pas toujours facile à prévoir. Nous ne pouvons faire que de notre mieux, sans pour autant faire des miracles.

Quant aux autres pépinières de l'hiver, comme les nids de poule, comment agissez-vous ?

J-M L : Là encore, nous faisons de notre mieux, avec nos moyens, pour assurer la sécurité et améliorer l'état des chaussées. Concernant les nids de poule, des tournées sont régulièrement organisées pour les reboucher. Au minimum, une tournée tous les 15 jours.



L'école de musique intercommunale veut changer de gamme

Fruit de plusieurs mois de travail, le projet d'établissement 2020-2025 de l'école de musique Jean Ferrat affiche des ambitions fortes. Proximité, adaptation, et collectif sont les maîtres-mots d'un projet qui vise le classement par le ministère de la Culture.



Tous les cinq ans, l'école de musique intercommunale (EMI) Jean Ferrat réalise son projet d'établissement pour déterminer de ses orientations à venir. C'est un projet important, qui n'implique pas seulement la dimension pédagogique. Il prend également en compte les questions d'administration générale et de politique publique de la communauté de communes, mais aussi les avis des usagers (professeurs, élèves, parents). « Il ne s'agit pas de se donner des ordres, explique François Guimbaud, le directeur, mais plutôt de fixer un cap, des objectifs vers lesquels il faut tendre, avec des étapes assez précises pour y parvenir ».

S'adapter à tous les publics

Pour ce faire, il fallait d'abord poser un constat, « honnête et sans concessions » assure le directeur. Un diagnostic préalable qui met en avant des faiblesses qui n'ont cependant rien d'exceptionnel : « la difficulté à conserver les élèves après les années d'initiation est remarquée dans toutes les écoles ». François Guimbaud pointe également le manque d'adaptabilité de l'EMI concernant les élèves dits « hors cursus ». Qu'ils soient adultes, enfants en situation de handicap, amateurs bloqués dans leur progression, il faut élargir

l'offre de l'école pour coller à tous les profils. Les pistes évoquées portent notamment, pour la question du handicap, sur la désignation d'un référent compétent pour aiguiller les élèves vers une pratique adaptée à chaque profil.

“ Il faut que nous allions davantage dans les autres communes de la Porte Océane du Limousin. ”

L'EMI souhaite également améliorer son taux de pénétration du public dans certaines écoles du territoire. « Notre diagnostic a pointé des inégalités de performance d'un établissement scolaire à l'autre. Le constat est que les écoles où les élèves sont plus nombreux à prendre le bus sont à peu près les mêmes que celles où nous avons le moins d'élèves à l'école de musique ». Le directeur souhaite alors renforcer les actions envers ces établissements et offrir des solutions pratiques aux parents pour que leurs enfants puissent venir à l'EMI.

L'autre grand axe de ce projet d'établissement concerne le rayonnement de l'école Jean Ferrat. « Nous ne pouvons malheureusement pas être physiquement partout et tout le temps. Nous avons trois sites d'enseignement : Saint-Junien, Rochechouart et Saint-Victurien. Il faut que nous allions davantage dans les autres communes de la Porte Océane du Limousin. Nous devons mieux valoriser les productions de l'EMI, notamment grâce à une meilleure communication », avance François Guimbaud. L'école est ainsi à la recherche

de nouveaux lieux de représentations pour augmenter le nombre de concerts et élargir sa couverture territoriale, et projette d'accroître sa communication publique.

L'ambition d'être reconnue par le ministère

Mais l'ensemble du projet est motivé par une ambition assumée : obtenir le classement du ministère de la Culture et ainsi entrer dans le cercle restreint des écoles de musique labellisées. « Ce classement serait une belle récompense pour toute l'équipe, il concrétiserait nos efforts de démocratisation de la culture et notre sérieux pédagogique. L'école de musique à Saint-Junien, à l'origine de l'école

“ entrer dans le cercle restreint des écoles de musique labellisées ”

actuelle, est ancienne, bientôt 50 ans. C'est dans sa logique que de décrocher ce label, espère le directeur, mais ce n'est pas une fin en soit. » En effet, si le classement serait une reconnaissance et faciliterait bien des choses par la suite, en particulier en intégrant l'école Jean Ferrat au réseau des écoles classées, un refus du ministère ne serait pour autant pas un drame. « Si notre dossier n'est pas accepté, nous aurons à cœur de faire évoluer l'école et c'est là l'essentiel ». La candidature de l'EMI devrait être déposée à la DRAC à la fin de l'hiver, le processus de classement pourra, lui, prendre plusieurs années.

Un Pass'sport piscine pour les plus jeunes

Pour permettre à tous les enfants de profiter du centre aqua-récréatif communautaire, et pour compléter les séances de piscine avec les écoles déjà prises en charge, la POL offre à chaque enfant âgé de 4 à 17 ans sept entrées gratuites à l'Aïga Bluïa à Saint-Junien. Pour en bénéficier, rendez-vous à l'accueil du centre aqua-récréatif muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, d'une pièce d'identité, et du livret de famille. Ces entrées sont valables durant l'année civile.

Mettre en valeur la biodiversité locale



Grâce au travail de Jessica Duprat, stagiaire à la communauté de communes pendant plusieurs mois, la Porte Océane du Limousin (POL) a recensé 13 espaces de biodiversité à valoriser sur son territoire. Un outil précieux dans le cadre de l'Agenda 21.

Prévu par l'Agenda 21, le recensement d'espaces de biodiversité sur le territoire de la communauté de communes a pour but de faire connaître à tous les publics ses richesses naturelles. Pour réaliser cet inventaire, la POL a fait appel à Jessica Duprat, stagiaire de fin d'études en master 2 biologie "plantes et société". Sous la direction d'Eric Tachard, chef de mission Agenda 21, elle a identifié dans chaque commune une zone de biodiversité remarquable. « J'ai

" Nous avons relevé plus de 400 espèces différentes pour la faune, et près de 700 pour la flore. "

été surprise par la diversité des zones. Par exemple, la nature est complètement différente selon que l'on soit au Nord ou au Sud du territoire » confie-t-elle. Originnaire de Mialet, au Nord de la Dordogne, elle note une grande différence entre la flore locale et celle de sa région. « Les deux ne sont pourtant pas très éloignées, mais la flore, et notamment au niveau des arbres, n'est vraiment pas la même ». Et oui, la richesse de la nature n'est pas réservée aux grands parcs nationaux des Alpes ou des Pyrénées. Au contraire, la richesse se trouve dans la pluralité des espèces présentes. « Nous avons relevé plus de 400 espèces différentes pour la faune, et près de 700 pour la flore. Je n'ai pas de comparatif très précis, mais selon moi, c'est beaucoup ! »

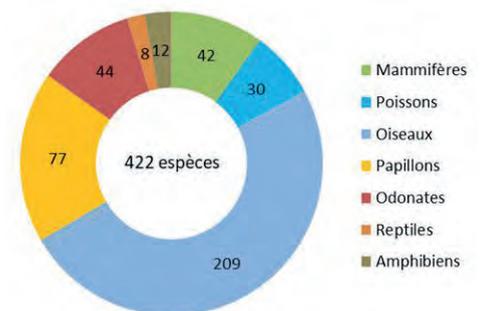
Découvrir et préserver

L'objectif de cet inventaire est de valoriser les espaces sélectionnés, à travers diverses actions. Des panneaux indicatifs pour expliquer aux visiteurs la faune et la flore particulières qui peuplent chaque endroit devraient être installés, et des actions avec les écoles sont envisagées. « Nous souhaitons mettre en place des ateliers et des animations, donner des outils aux enseignants (fiches, jeux, ...) pour les sensibiliser dès le plus jeune âge au respect et à la connaissance de la biodiversité », détaille Jessica Duprat. Car cette biodiversité locale, il faut la préserver. Certaines espèces présentes sur notre territoire sont

en effet menacées. Enfin, il s'agit de montrer au public de quoi la nature est capable. Jessica confie avoir été très étonnée en apprenant que Précoin, zone retenue pour Saint-Junien, était avant une décharge. Comme quoi, quand on laisse faire la nature...

LA LISTE DES ESPACES RECENSÉS

Plan d'eau de Bujaras (Chaillac)
Bord de La Tardoire (Chéronnac)
Sentier l'arbre et l'abeille (Javerdat)
Prairie du Prieuré (Les Salles-Lavauguyon)
Chemin des Carderies (Oradour/Glane)
Forêt de Rochechouart (Rochechouart)
Plan d'eau de Chaumeix (Saillat)
Chemin du bord de Vienne (St-Brice)
Précoin (St-Junien)
Vallon (St-Martin-de-Jussac)
Site de la base de loisirs (St-Victurien)
Châtaigneraie (Vayres)
Plan d'eau de la Chassagne (Videix)



La faune et sa biodiversité sur le territoire de la POL

Une épicerie solidaire pour surmonter les moments difficiles

L'alimentation peut être un poids dans le budget des ménages les plus précaires, notamment quand il leur faut affronter les coups durs des grosses factures et achats imprévus. C'est pour cela que depuis 2016, l'épicerie sociale et solidaire accompagne les familles en difficultés financières passagères ou durables.

L'idée est de proposer des produits classiques (frais, surgelés, épicerie, hygiène) à des prix bien en dessous de ceux habituels pour que les bénéficiaires fassent de vraies économies. Tous viennent avec un objectif précis pour lequel ils s'engagent : régler une facture impayée, financer un achat nécessaire, ... Car le but n'est pas d'être dans l'assistanat mais au contraire d'accompagner pour sortir des difficultés. C'est dans ce sens que l'épicerie a été pensée comme un magasin normal, avec une caisse où les clients paient

leurs courses. De plus, l'épicerie organise des ateliers pédagogiques pour aider les usagers à gérer leurs budgets, à cuisiner, à faire des économies d'énergie, et plus largement, à prendre confiance en eux. L'implication financière des familles et leur participation aux ateliers contribuent à respecter leur dignité, à concourir à leur autonomie.

Marie-Line Mahieu, ancienne bénéficiaire aujourd'hui bénévole, raconte avoir trouvé à l'épicerie bien plus qu'un soutien financier. « Je me suis rendue à l'épicerie solidaire pour m'aider à régler une importante facture d'électricité, les économies réalisées m'ont donc permis de la payer. Mais j'ai surtout gagné un entourage qui m'a beaucoup accompagnée. Comme je le dis souvent, c'est un peu une deuxième famille que j'ai trouvée là-bas. »

Plus de 1000 personnes aidées depuis 2016

Marie-Line en est l'exemple, l'épicerie sociale et solidaire porte ses fruits. Le budget alimentation des bénéficiaires est considérablement réduit, leur permettant de réaliser de réelles

économies. 85% des familles concrétisent le projet pour lequel elles s'étaient engagées. L'alimentation est diversifiée et la santé est donc améliorée. Et les objectifs annexes, ceux qui visent à redonner confiance à ces personnes fragilisées, sont eux aussi remplis grâce aux ateliers. Depuis 2016, plus de 1000 personnes ont été accueillies à l'épicerie, dont 255 en 2018. Majoritairement des femmes, et



souvent en situation de chômage. Les bénéficiaires trouvent avec l'épicerie solidaire un vrai point d'ancrage pour rebondir. Un soutien qui ne serait pas possible sans l'aide des très nombreux partenaires tels que le Lions Club, GRDF, la CAF, la Caisse d'Épargne, Hyper U, Leclerc, et bien d'autres, dont la POL et ses partenaires sociaux.

Un forum pour un habitat éco-responsable

L'idée d'un forum de l'éco-construction était apparue lors des concertations autour de l'Agenda 21 effectuées il y a quelques mois : la voilà concrétisée. Les 7 et 8 février prochain, à la salle des Congrès de Saint-Junien, ce forum essaiera de répondre à toutes vos questions.



Un projet de maison en paille à Saint-Junien

Tous les foyers le savent, la facture énergétique peut être un gouffre financier dans un logement mal équipé. C'est à partir de ce constat que les participants aux concertations de l'Agenda 21 ont émis l'idée d'un forum pour discuter des alternatives pour des constructions plus vertueuses. En parallèle, Julien Houiller, référent de l'ADECT1

“ Un geste pour la planète, et pour le budget ”

Ouest Limousin (antenne locale de la Directe2), a mené une enquête auprès de la filière bois-menuiserie dont il est ressorti le besoin de communiquer sur leur travail. En effet, de nombreuses entreprises et structures de formation ont fait part de leurs difficultés à pourvoir leurs offres d'emploi ou d'apprentissage. De plus, « ce projet est dans l'air du temps, il correspond à son époque, assure Eric Tachard, chef de mission Agenda 21 à la communauté de communes Porte Océane de Limousin (POL). Les gens sont de plus en plus

sensibles aux problématiques environnementales. Et faire un effort au niveau de l'impact de son logement est doublement gagnant : un geste pour la planète, et pour le budget ». Ce projet de forum de l'éco-construction s'est ainsi imposé comme une évidence.

Répondre aux questions

Quel matériau choisir pour l'isolation de mon logement ? Comment améliorer les performances de mon chauffage ? Que puis-je faire pour réduire ma consommation d'eau ? L'objectif premier de ce forum est d'offrir des réponses aux citoyens. « Trois espaces seront dédiés respectivement aux problématiques de l'enveloppe du logement, à l'efficacité énergétique des équipements, et aux comportements individuels, les fameux éco-gestes » détaille Eric Tachard. A ces stands, les professionnels pourront développer leurs solutions pour optimiser les coûts énergétiques et présenter les innovations de leurs filières. Au centre de la salle des

Congrès, l'espace "forum" aura pour but de permettre aux visiteurs d'échanger et de partager leurs idées. « Ce n'est pas un salon de l'habitat vert, précise le Vice-Président en charge du développement durable, Jean-Luc Allard c'est un forum, un lieu d'information.

“ Le but est d'offrir aux usagers des solutions ”

Le but est d'offrir aux usagers des solutions et de faire se rencontrer tous les acteurs pour avancer ensemble ». Le forum sera par ailleurs ponctué pendant les deux jours de conférences-débats pour parler éco-gestes, innovations, aides financières, ...

Présenter les acteurs de la filière

Mais ce forum poursuit un second objectif : valoriser les filières locales. Là encore, un espace de la salle sera consacré aux partenaires et entreprises présents. « Nous devrions recevoir plus de 300 scolaires le vendredi, venus de Limoges, de Charente, ou de la POL, afin qu'ils découvrent les formations existantes auprès des établissements.

“ Ce sont au total près d'une soixantaine de partenaires ”

Nous recevrons également des demandeurs d'emploi mobilisés par les Pôles emploi, les Missions Locales ou encore l'OFI13 pour les mettre en relation avec des entreprises qui peinent à recruter. C'est un enjeu important pour le territoire ». Ce sont au total près d'une soixantaine de partenaires (institutions, entreprises, associations, établissements scolaires ou de formations) qui prendront part au forum. « Ces partenaires ont très vite répondu favorablement, cela témoigne d'une réelle demande pour ce genre de rendez-vous », se félicite Eric Tachard.

Rendez-vous est donc donné **les 7 et 8 février prochains, de 9 heures à 19 heures, à la salle des Congrès de Saint-Junien** pour deux jours d'informations et de rencontres sur le thème de l'éco-construction !

Demandez le programme !

Vendredi 7 février après-midi

14h-15h : La filière de l'éco-construction recrute
14h-15h30 : Le BIM, c'est quoi ? Les enjeux d'une maquette 3D
15h-16h : Les marchés publics au service du développement durable
15h30-16h : L'expertise du risque grâce aux outils de simulation
16h-16h30 : Que faire des déchets que produisent les bâtiments ?
16h30-17h : La domotique, un modèle de développement durable des territoires
17h-17h30 : Présentation d'un gestionnaire intelligent de stress
17h30-18h : L'économie circulaire et l'habitat
17h30-18h30 : Paille, chanvre, bois... les matériaux naturels au service du développement durable

Samedi 8 février matin

9h30-10h : Découverte de la Géobiologie
10h-11h : Quelles aides financières pour mes travaux ?
10h30-11h : Chantier d'insertion et développement durable
11h-11h30 : L'habitat durable au service de l'autonomie des personnes
11h30-12h30 : Bien choisir ses isolants
12h-12h30 : Le bois, une ressource locale au service de la construction
13h30-14h : Le photovoltaïque : où ? comment ? pourquoi ?

...et avant, pendant et après les échanges, tous les exposants vous attendent !

Samedi 8 février après-midi

14h-14h30 : Les objets du quotidien pour les personnes fragiles à domicile
14h30-15h : Solution pour des usages simples, vertueux et sécurisés du smartphone
15h-16h : Les éco-gestes, c'est quoi ?
15h30-16h : Maison traditionnelle, murs en pierre et matériaux adaptés
16h-16h30 : Gestionnaire de performances pour le bien-être et le bien-vieillir
16h30-17h : L'habitat participatif : un habitat durable
17h-18h : De la maison individuelle à l'équipement public... l'ambition énergétique est possible !

FORUM DE

L'ÉCO-CONSTRUCTION TERRITORIALE

7-8 FÉVRIER 2020



VOTRE
HABITAT
AU NATUREL

2 JOURS
POUR
S'INFORMER

EXPOSANTS LOCAUX
DÉMONSTRATIONS ET CONFÉRENCES
INFORMATIONS MÉTIERS

| ENTRÉE LIBRE |

À SAINT-JUNIEN

SALLE DES CONGRÈS DE 9H À 19H

PARTICULIERS • PROFESSIONNELS • COLLECTIVITÉS